

AR PREFECTURE

043-214300782-20180404-D2018\_13-DE  
Reçu le 05/04/2018

Nombre de Conseillers
-----------------------

En exercice	23
-------------	----

Présents	16
----------	----

Votants	23
---------	----

Délibération N° 2018/13

Membres présents : ANTHOUARD Michelle, CHOUVIER Isabelle, CHOUVIER Jean-François, CHOUVIER Olivier, DEFIX Adrien, GIMBERT Frédéric, JEANJEAN Guy, LAINE Christophe, LHOSTE René, MAISONNEUVRE Henri, PEYRACHE Roselyne, PERRE Eliane, RAFFIER Florence, ROCHE Jocelyne, VALANTIN Christelle, VASSELON Daniel

Procurations : ANTERION Magali à VALANTIN Christelle, AUDRAS Jean-Michel à CHOUVIER Isabelle, HAON Marcel à VASSELON Daniel, ORFEUVRE Sandrine à PEYRACHE Roselyne, PONS Magali à MAISONNEUVRE Henri, SOULIER Fabien à ROCHE Jocelyne, MIALANE Stéphanie à GIMBERT Frédéric

Secrétaire de séance : PEYRACHE Roselyne

**Délibération approuvant la révision « allégée » N°6  
du PLAN LOCAL D'URBANISME**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-34, R.153-12 ;

Vu la délibération en date du 10 février 2017 prescrivant la révision allégée du PLU et fixant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération en date du 11 avril 2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée du PLU ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées du 25 juillet 2017 ;

Vu l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

Vu l'arrêté du maire soumettant le projet de révision allégée à enquête publique en date du 10 juillet 2017 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 septembre 2017 au 18 octobre 2017 ;

Vu les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur en date du 14 novembre 2017 ;

Vu l'avis du syndicat mixte chargé du SCOT du Pays du Velay en date du 23 mai 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/2017-046 du 19 décembre 2017 relatif à la dérogation prévue par l'article L 142-5 du code de l'urbanisme en vue d'ouvrir à l'urbanisation les zones à urbaniser délimitées après le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et les zones naturelles, agricoles ou forestières sur la commune de COUBON ;

**Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE la révision allégée du plan local d'urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente. Pour précision, le projet d'extension de la zone Ud du secteur des Crevades a été retiré de la révision allégée, conformément à l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017.**
- DIT que, conformément aux articles R.153-20 à R.153-22 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et d'une publication sur le GéoPortail de l'Urbanisme
- INFORME que la révision allégée approuvée est tenue à la disposition du public en mairie.

AR PREFECTURE

043-214300782-20180404-D2018\_13-DE  
Reçu le 05/04/2018

La présente délibération est exécutoire à compter de la date à laquelle a été effectuée la dernière des formalités ci-après :

- après un délai de un mois suivant la réception en préfecture de la délibération d'approbation accompagnée du dossier de la révision allégée ;
- l'accomplissement des mesures de publicité suivantes : affichage en mairie et mention de cet affichage dans un journal.

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à Coubon, le 05/04/2018

Le maire,

  
Adrien DEFIX



Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : - 5 AVR. 2018
Affiché et publié
Le :

- 5 AVR. 2018